



## Dettes du pere- obligation de payer?

Par **barney**, le **25/03/2011** à **15:10**

Bonjour,

Mon pere s'est remarie il y a 15 ans. Ils habitent au Luxembourg mais il est britannique, lui. Plus recemment sa deuxieme femme a agi de facon tres irresponsable en prenant des credits a droite et a gauche. Ils sont actuellement tres endettes a hauteur de dizaines de milliers d'euros. Je me demande, d'une part, ce qui va leur arriver: est-ce que leurs crediteurs peuvent les obliger a vendre leur maison par exemple pour rembourser les dettes? Deuxiemement, s'ils n'arrivent pas a payer, sous le droit continental/francais/luxembourgeois est-ce que je peux etre poursuivi moi-meme? Est-ce qu'on peut me demander a moi de rembourser les dettes de mon pere (quoique encourues par sa femme)? Si c'etait le cas, que faudrait-il faire legalement pour me proteger et pour que je ne sois pas pris dans ce piege? Merci a l'avance pour vos conseils.  
cordialement,  
Barney

Par **Domil**, le **25/03/2011** à **15:16**

[citation]est-ce que leurs crediteurs peuvent les obliger a vendre leur maison par exemple pour rembourser les dettes? [/citation] ils peuvent la saisir et la vendre aux enchères

[citation]est-ce que je peux etre poursuivi moi-meme?[/citation] non sauf :

- si les dettes ont été faites en votre faveur (genre un crédit à son nom pour vous payer une voiture)
- à son décès, vous faites une acceptation pure et simple de sa succession